Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 035-213503477-20260617-DELIB2026049-DE

Mairie de Val d'Izé

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le mercredi 17 juin 2026, à 20h30, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Bruno DELVA Maire.
La convocation a été adressée par voie électronique, aux conseillers municipaux, le 12 juin 2026 et affichée.

Membres élus : 23 **En fonction :** 23 **Présents :** 18

Membres présents : M. DELVA Bruno, Maire ; M. BEUNEL Julien, 1er Adjoint ; Mme BOUVET-ADAM Aurélie, 2ème Adjoint ; M. GIEUX Michel, 3ème Adjoint ; Mme HUCHET Maryse ,4ème Adjoint ; M. SUHARD Nicolas, 5ème Adjoint ; Mme DOURDAIN Laurence, 6ème Adjoint ; Mme CORNEE Patricia ; M. SOUHARD Philippe ; M. PIPARD Vincent ; Mme GAULARD Christelle ; M. HUET Stéphane ; M. HERVÉ Olivier ; Mme HERVAGAULT Sandra ; Mme GUEMAS Sophie ; M. BAZIN Rémi ; Mme DA SILVA LIMA Mélinda ; Mme PERINET Annabelle.

Membres absents : M. DUFEU Jean-Pierre a donné pouvoir à M. BAZIN Remi ; Mme NEVEU Mélanie ; M. JUGUET François-Xavier ; Mme GUILLOU Alexia ; M. BEAULIEU Antoine.

Madame Maryse HUCHET est désignée secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026-049
OBJET : SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ACCUEIL ET D'HABITAT DE GENS DU VOYAGE – ILLE ET VILAINE

Le Maire expose :
Dans le cadre du nouveau schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage pour la période 2026 - 2032, l'État et le Département d'Ille-et-Vilaine réaffirment leur engagement en faveur d'une action structurée, équilibrée et respectueuse des droits et des modes de vie des gens du voyage.

L'évaluation du précédent schéma a mis en évidence des évolutions importantes des modes de vie, avec notamment un ancrage territorial plus marqué de certaines familles et des tensions persistantes sur les capacités d'accueil. Les aires permanentes d'accueil, aujourd'hui très fortement occupées, elles connaissent une rotation limitée et un vieillissement des équipements. Le développement d'une offre d'habitat adaptée demeure par ailleurs un enjeu structurant pour répondre aux besoins identifiés et favoriser des parcours résidentiels plus sécurisés, en lien avec la scolarisation, le vieillissement et l'insertion professionnelle.

Face à ces constats, le schéma 2026 – 2032 fixe des orientations fortes.
Il prévoit la réhabilitation et la mise en conformité des équipements existants, l'amélioration des conditions d'accueil et la modernisation des outils de gestion. Il fait de la production d'une offre d'habitat diversifiée et adaptée un axe prioritaire, incluant notamment le développement de terrains familiaux et de solutions innovantes, en articulation avec les documents de planification et d'urbanisme des collectivités.
Il renforce également la coordination départementale pour l'accueil des grands passages et la gestion des situations de stationnements illicites, en privilégiant l'information, l'harmonisation des pratiques et la médiation.

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 035-213503477-20260617-DELIB2026049-DE

Vu le nouveau schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage,
Vu la fiche territoriale relative à la communauté d'agglomération de VITRE COMMUNAUTE,
Vu les fiches actions et celle liée à la gouvernance,

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DONNE** un avis favorable au nouveau schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage pour la période 2026 – 2032
- **CHARGE** le maire de transmettre cet avis aux services concernés

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Bruno DELVA

